

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du mardi 25 septembre 2012**

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme LAINE, M. DENEUX, M. MERCIER, Mme MELOIS, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. SAULNIER, M. DENIAUX, Mme GERBOIN, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, Mme METIBA, M. GUERIN, Mme BOURBON, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GAUDUCHON, Mme BRUNET, M. JEGOUIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. HERIVEAUX, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. PERRAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION, M. SAGET.

Etaient absents et représentés : M. HOCDE, M. DIRICKX, M. GIGAN, M. GUEDON, M. AUBERT (procurations à M. MERCIER, M. GUERIN, M. GAUDUCHON, M. HERIVEAUX, M. SAGET).

Etaient excusés : M. HERISSE, Mme FERRY, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, Mme LEMOINE, M. LEROUX, M. NOURI, M. DELATRE, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. LEUTHY, M. BACHELOT.

Secrétaire de séance : M. JEGOUIC.

---

DATE DE CONVOCATION : mardi 18 septembre 2012

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	37
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	5
VOTANTS	42

Monsieur Henry tient à préciser, préalablement à la présentation du programme de la nouvelle saison, que le Carré est toujours une scène nationale, la Communauté de Communes soutenant l'activité de cette association avec une participation importante, conjointe à celle de l'Etat.

Il souligne que la Communauté de Communes travaille actuellement à la rédaction d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

M. Jégouic précise que cette nouvelle saison culturelle est très riche, avec plus de 43 spectacles et expositions. Il souhaite qu'elle recueille autant de succès que l'an passé.

M. Henry donne la parole à Mme Babeth Masson, Directrice, Mme Christine Oudart et Mlle Emilie Lebarbé pour une présentation de la saison culturelle 2012-2013.

Mme Masson rappelle la thématique de la saison "hors limites", il s'agit d'élargir ses horizons, d'aller à la rencontre de l'artiste dans son œuvre de créativité contemporaine, ou dans son cheminement.

Elle souligne qu'il appartient au Carré de rendre accessibles à tous les publics les créations autour de la danse, du théâtre, du cirque, de la musique...

Elle indique que de nombreux partenariats sont engagés, notamment lors de soirées décentralisées, dans les communes de Longuefuye, Azé, Châtelain, Marigné-Peuton... ou encore avec des déplacements dans certains établissements (Foyer des Jeunes Travailleurs, Centre Hospitalier, Communauté d'Emmaüs...)

Elle tient par ailleurs à rappeler les 17 mécènes qui apportent leur soutien au Carré, ce qui est une chose étonnante et que de nombreuses autres scènes nationales envient.

Elle cède ensuite la parole à Christine Oudart et Emilie Lebarbé, afin non pas d'aborder la programmation en tant que telle mais pour évoquer le volet communication et les publics.

Mme Oudart souligne que la communication est l'outil fondamental de diffusion de la programmation, avec des outils comme la plaquette ; les visuels qui se déclinent sous forme de sets de tables, les marque-pages, les sous verres ; le site internet qui offre des facilités de réservation.

Le Carré poursuit sa volonté de marquer davantage son territoire, via notamment des campagnes d'affichage spécifique sur les 2 semaines à venir.

Babeth Masson souligne qu'une scène nationale a pour objectif de faire le lien entre l'artiste, son œuvre et le public.

Mlle Lebarbé présente ensuite différentes programmations, notamment autour du public scolaire, avec par exemple les ateliers théâtre ados, les printemps théâtraux avec Amlet, qui concernent à la fois les maternelles, les primaires et les lycéens, l'objectif étant d'échanger avec des artistes.

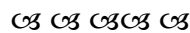
Un travail est également entrepris dans le secteur social, avec un partenariat avec le Centre Hospitalier (service psychiatrie, avec 10 patients), l'IME de la Maillardière...

Le Carré développe également de nombreuses actions culturelles : les rencontres départementales avec l'ADDM, "Culture du Cœur", "Culture Ensemble"...

Il est remis à chacun des conseillers communautaires la plaquette de la saison, ainsi que des marques pages et autres sous-verres.

M. Jégouic souhaite par ailleurs que le rapport d'activités 2011 soit transmis par mail à chacun des conseillers communautaires.

M. Henry remercie Babeth Masson, Directrice, Mme Christine Oudart et Mlle Emilie Lebarbé pour cette présentation.



M. Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur Michel Hocdé donne procuration à Monsieur Pascal Mercier,
- Monsieur Nicolas Dirickx donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Monsieur Jean-Marie Gigan donne procuration à Monsieur Arnaud Gauduchon,
- Monsieur Roger Guédon donne procuration à Monsieur Raymond Hériveaux,
- Monsieur Lucien Aubert donne procuration à Monsieur Frédéric Saget.

Les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 19 et 26 juin 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Pierre Jégouic est désigné secrétaire de séance.

## *Ordre du jour*

### 1. CULTURE

- 1.1 Scène Nationale Le Carré - Contrat d'objectifs - Subvention de fonctionnement

### 2. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2.1 FCATR - Volet 2A - Groupement de communes (Laigné, Ampoigné, Marigné-Peuton et Peuton) - Acquisition de matériels

### **3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 3.1 Mayenne Initiative - Signature d'une nouvelle convention

### **4. TOURISME ET PATRIMOINE**

- 4.1 Bilan de la saison 2012 et tarifs 2013

### **5. JEUNESSE**

- 5.1 Contrat Éducatif Local communautaire - Attribution année 2012 - Reversement aux associations et collectivités

### **6. SOLIDARITÉS**

- 6.1 Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne - Participation pour l'année 2012

### **7. PERSONNEL**

- 7.1 Mise à jour du tableau des effectifs
- 7.2 GAL Sud-Mayenne -Démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Création d'un poste de contractuel

### **8. FINANCES**

- 8.1 Mandat spécial pour un déplacement dans le cadre de la 12<sup>ème</sup> édition du Congrès National des Plus Beaux Détours de France
- 8.2 Décisions modificatives budgétaires

### **9. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

- 9.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée.
- 9.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée.
- 9.3 Questions diverses.



## 1. CULTURE

### QUESTION 1.1 - Scène Nationale Le Carré - Contrat d'objectifs - Subvention de fonctionnement

Délibération n° CC - 069 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. JEGOUC

EXPOSE : Conformément à la convention d'objectifs et de moyens signée le 7 novembre 2001, le Carré, Scène Nationale du Pays de Château-Gontier, association de type loi 1901, a notamment pour but d'assumer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et dans le domaine culturel, les missions au service du public lui étant confiées par l'Etat et les collectivités locales que sont la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, le Département de la Mayenne et la Région Pays de la Loire.

Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2008-2011 a été mis en œuvre.

L'Etat, dans une circulaire en date du 31 août 2010, a fixé un nouveau cadre budgétaire concernant la scène nationale le Carré.

Dans ce cadre, l'Etat a décidé d'augmenter sa dotation de 40 000 € pour 2012 et a sollicité la Communauté de Communes pour qu'elle procède conjointement à une hausse de son financement.

La Communauté de Communes a précisé au Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC), que la Communauté de Communes, au-delà de la subvention de fonctionnement allouée au Carré, lui met à disposition de nombreux biens immobiliers, des heures de certains agents de la collectivité.

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens, la Communauté de Communes tient à affirmer une nouvelle fois l'attachement du Pays de Château-Gontier au Carré-Scène nationale.

Elle a ainsi fait valoir à l'Etat :

- la mise à disposition récente d'un appartement pour 9 240 €/an,
- un effort financier de 11 000 € sur sa participation.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 11 000 € à l'association Le Carré, au titre de l'année 2012,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry indique que le Pays de Château-Gontier risque de perdre sa place, considérant que seules 70 scènes nationales peuvent être labellisées par le Ministère de la Culture.

Il tient à souligner les évolutions favorables constatées depuis quelques mois, suite aux discussions opérées avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Un cadre budgétaire était en effet fixé, à savoir atteindre un budget global de 2 M€, alors que le budget actuel du Carré est de 1,6 M€.

La Communauté de Communes a tenu à réaffirmer sa volonté de voir sa scène nationale maintenue, et qu'il ne fallait pas opposer la culture des villes à celle de la campagne. Il s'agit pour notre territoire de défendre cette particularité.

P. Henry indique par ailleurs qu'un bilan du 1<sup>er</sup> contrat d'objectifs sera établi et qu'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens est actuellement en cours de rédaction.

Il informe par ailleurs les membres du Conseil Communautaire qu'il saisira Madame la Ministre de la Culture, afin que l'Etat puisse prendre en compte la particularité de notre scène nationale, au regard des contraintes budgétaires imposées.

Il souligne qu'il s'agit d'un outil culturel de qualité, un label d'excellence qu'il nous faut maintenir, afin que les appétits féroces des territoires voisins puissent s'arrêter face à la volonté du Pays de Château-Gontier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **2. AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **QUESTION 2.1 - FCATR - Volet 2A - Groupement de communes (Laigné, Ampoigné, Marigné-Peuton et Peuton) - Acquisition de matériels**

Délibération n° CC - 070 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

*Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, modifiée par délibération n° CC-103-2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR).*

*Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :*

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,*
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.*

*Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.*

*Par délibération n° CC-014-2011 du 22 mars 2011, il a été opéré une modification du dispositif FCATR, avec :*

- un volet 1 consacré aux projets concernant l'artisanat, le commerce et la santé, avec une distinction opérée entre les pôles relais\* et les 18 autres communes rurales (subventions de 20 000 € à 35 000 €, en fonction du maître d'ouvrage),*
- un volet 2A "aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels", sous réserve d'un regroupement de 3 communes, hors pôles relais,*
- un volet 2B, "dispositif d'aide à l'investissement" avec 3 catégories et donc une modularité des subventions = les regroupements de 2 communes – les maîtres d'ouvrage unique (avec participation au fonctionnement de l'équipement) – les maîtres d'ouvrage uniques.*

Les communes de Laigné, Ampoigné, Marigné-Peuton et Peuton projettent de s'associer, en vue de mutualiser l'utilisation d'une balayeuse-désherbeuse, d'un distributeur de sel et d'une lame à neige, et sollicitent le FCATR, au titre du volet 2A "dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels".

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procèdera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les co-contractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à leur disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de Laigné, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

La redevance annuelle sera égale à 1/25<sup>ème</sup> du coût HT du matériel mis à disposition (coût estimatif des matériels = 21 724 € HT).

La commune de Laigné, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, convention définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la mise à disposition d'une balayeuse-déssherbeuse, d'un distributeur de sel et d'une lame à neige auprès des communes de Laigné, Ampoigné, Marigné-Peuton et Peuton dans le cadre du volet 2A du FCATR ;
- de se prononcer favorablement sur la désignation par les communes susvisées, de la commune de Laigné comme porteur du groupement pour cette opération groupée ;
- d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes, qui définit les modalités administratives et financières relatives à cette mise à disposition ;
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry souligne que ce dossier s'inscrit dans le cadre d'une logique de coopération intercommunale.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### **3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **QUESTION 3.1 - Mayenne Initiative - Signature d'une nouvelle convention**

Délibération n° CC - 071 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : L'Association Mayenne Initiative propose la signature d'une nouvelle convention de délégation afin de définir les modalités de partenariat avec les Communautés de Communes, intégrant la mise en place de nouveaux dispositifs, soit :

- ✓ Prêt d'honneur local création/reprise d'entreprises
- ✓ Prêt d'honneur départemental création/reprise d'entreprises

Ces deux dispositifs existent depuis le début de la mise en place ; seule modification : les demandes de prêts doivent être réalisées dans les trois premières années de création au lieu des cinq premières années initialement.

- ✓ Prêt d'honneur local Éco Activité
- ✓ Prêt d'honneur Innovation
- ✓ Prêt d'honneur local Développement
- ✓ Prêt croissance

- Se référer au document détaillant chaque dispositif joint en annexe 1 de l'exposé -



Par ailleurs, la présidence de Mayenne Initiative a été reprise depuis juin dernier par M Jacky Dessaigne (jusqu'alors secrétaire de l'association), en remplacement de M Philippe Poirier.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur cette convention à intervenir avec l'association Mayenne Initiative et de l'autoriser à la signer.

M. Henry souligne, que sans prêts bancaires, Mayenne Initiative ne peut débloquer ses prêts.

Il souhaite que toutes les banques puissent jouer le jeu et que certaines ne tétanisent pas certains projets. Il souhaite que l'ensemble des projets, concourant au développement de notre territoire, puisse être soutenu, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Il indique qu'un bilan détaillé sera présenté lors d'un prochain Conseil Communautaire, soulignant par ailleurs le bon taux de recouvrement des prêts, peu d'échecs étant constatés.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

#### **4. TOURISME ET PATRIMOINE**

##### **QUESTION 4.1 - Bilan de la saison 2012 et tarifs 2013**

Délibération n° CC - 072 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

##### **4.1.1 - Tourisme**

EXPOSE : Afin de préparer la prochaine saison 2013, il convient dès à présent de dresser un premier bilan de la saison touristique 2012 présenté en annexe 2 de l'exposé et de réfléchir à une nouvelle proposition tarifaire.

En effet, les tarifs 2013 devront être définis rapidement afin de mieux communiquer sur nos équipements. Les éditions des brochures touristiques se préparant dès le mois de septembre, il est nécessaire de pouvoir répondre aux attentes de nos clients et de nos partenaires.

Sur l'ensemble des tarifs 2013, il a été recherché :

- une légère augmentation des tarifs en chalets au Camping de Daon (1.5 % à 2%) pour se laisser le temps d'expérimenter les nouveaux équipements sur une année complète et stabilité des tarifs en camping
- une légère augmentation des tarifs en chalets au Camping du Parc (1.5 % à 2%) et stabilité des tarifs en camping
- une harmonisation entre les sites,
- une prise en compte des réflexions des touristes, des employés des campings et des professionnels du tourisme,
- une clarification et une simplification des tarifs (meilleure lisibilité),
- une souplesse dans la gestion des campings

A noter qu'en 2013, le camping de Daon sera partenaire du Comité d'Entreprise National de la RATP, il vous est donc proposé de leur accorder une réduction de 10 % sur leurs séjours en 2013.

Se reporter aux tableaux des tarifs présentés en **annexe 3 de l'exposé**.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs 2013 tels que présentés en annexe,
- de l'autoriser à signer les conventions de mandat 2013 avec Mayenne Tourisme et sa centrale de réservation "Mayenne Réservation",
- d'autoriser une réduction exceptionnelle au CE de la RATP de 10 % sur l'ensemble de leurs séjours.

#### **4.1.2 - Patrimoine**

##### **1°) Bilan 2012 :**

- Progression de la fréquentation et des recettes de l'ensemble des animations du patrimoine,
- Progression du jeune public (scolaires et centres de loisirs),
- Succès du partenariat avec le Refuge de l'Arche,
- Succès des nouvelles visites spectacles.

- Se reporter au bilan de la saison 2012 arrêté au 2 septembre présenté en **annexe 4 de l'exposé** -

##### **2°) Tarifs 2013 :**

- Les tarifs des animations du patrimoine ont été augmentés en 2012, aussi il n'est pas proposé d'augmentation cette année et donc de reconduire en 2013 les tarifs 2012.

Chaque année, le Service Patrimoine conçoit un programme d'animations pour les individuels (visites à la carte, incontournables, focus, nocturnes du patrimoine, musée, atelier

patrimoine jeune public...) et pour les groupes (visites de la Ville, du Couvent des Ursulines, du Musée, visites thématiques, parcours pour les scolaires...).

<b>Tarif individuel :</b>	<b>Adulte :</b> 4 € <b>Réduit :</b> 2 € (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA, passeport touristique) Pass famille 2 adultes + 2 enfants à 10 € <b>Gratuit</b> pour les moins de 10 ans <i>Pour rappel : le passeport touristique est une opération menée par le Comité Départemental du Tourisme. Il permet aux visiteurs d'obtenir des réductions dans les sites partenaires dès la deuxième visite.</i>
---------------------------	--

<b>Tarif spectacle :</b>	<b>Adulte :</b> 6 € <b>Réduit :</b> 3 € (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA) Pass famille 2 adultes + 2 enfants à 15 € <b>Gratuit</b> pour les moins de 10 ans <b>Pass 3 spectacles</b> (dont 1 gratuit) : <b>Adulte :</b> 12 € <b>Réduit :</b> 6 € (-18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)
--------------------------	--

<b>Tarif animations jeune public :</b> 3 €
--

<b>Tarif Musée :</b>	<b>Adulte :</b> 3 € <b>Gratuit</b> (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)
<b>Tarif Focus :</b>	<b>Gratuit</b>

<b>Tarif groupe pour 1 visite :</b> <b>Adulte :</b> Forfait à 35 € pour 10 pers. + 3,50 € par pers. <b>Jeune public :</b> 2 € par enfant et gratuit pour les accompagnateurs
<b>Tarif groupe pour 2 visites</b> effectuées dans la même journée : <b>Adulte :</b> Forfait à 60 € pour 10 pers. + 6 € par pers. supplémentaire <b>Jeune public :</b> 3 € par enfant et gratuit pour les accompagnateurs

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs 2013 tels que présentés ci-dessus,
- de l'autoriser à signer les conventions avec Mayenne Réservation (service commercialisation du CDT Mayenne) pour l'année 2013 - Vente de séjours packagés pour les individuels et pour les groupes (commission à 10 %).

Mlle Labatte présente le bilan de la saison touristique 2012, arrêté à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

- se reporter au powerpoint joint en annexe 1 du présent procès-verbal -

M. Fourmond tient à ce titre à remercier l'ensemble des équipes pour leur implication, beaucoup d'autres sites ou musées ayant connu de fortes baisses de fréquentation cet été.

P. Henry tient également à féliciter l'ensemble des équipes pour leur travail, les investissements conséquents opérés par la Communauté de Communes et rappelle la labellisation du camping du Parc, la piscine au camping de Daon. Cela a créé une grande valeur ajoutée qui devrait encore plus porter ses fruits lors d'une météo qu'il espère plus favorable en 2013.

M. Fourmond remercie également les membres du Conseil, qui ont permis à ces investissements de voir le jour.

Mlle Harnay présente le bilan de la saison patrimoine.

*- se reporter au powerpoint joint en annexe 2 du présent procès-verbal -*

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **5. JEUNESSE**

### **QUESTION 5.1 - Contrat Éducatif Local communautaire - Attribution année 2012 - Reversement aux associations et collectivités**

Délibération n° CC - 073 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : Dans le cadre du CEL communautaire conclu pour l'année 2012, un certain nombre de fiches action ont été présentées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations par la collectivité.

L'ensemble des actions développées sur le territoire et soumises aux fonds CEL ont fait l'objet d'un accord de financement pour un montant global de 4 750,00 €.

Pour mémoire, la subvention 2011 s'élevait à 4 900,00 € pour le Pays de Château-Gontier.

Se reporter à l'annexe 5 de l'exposé, détaillant les projets et les subventions attribuées par collectivité.

Dans ce cadre, il appartient à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, bénéficiaire de l'ensemble des subventions, de les reverser aux communes membres concernées.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire

- d'autoriser le reversement des subventions perçues dans le cadre du Contrat Éducatif Local communautaire aux associations et collectivités concernées, telle que détaillé en annexe,
- de procéder à l'ouverture des crédits sur le budget.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **6. SOLIDARITÉS**

### **QUESTION 6.1 - Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne - Participation pour l'année 2012**

Délibération n° CC - 074 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Par arrêté préfectoral du 22 novembre 1974 a été créé entre les communes de Laval, Mayenne et Château-Gontier un Syndicat de Communes pour l'Apprentissage en Mayenne, avec pour objectif initial la gestion du centre de formation des apprentis des trois villes, gestion confiée à l'Association Pour l'Apprentissage en Mayenne (APAM).

Par délibération du 23 octobre 2001, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé d'adhérer à l'APAM et de se substituer à la Ville de Château-Gontier au titre du SCAM.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier ainsi que la Communauté d'Agglomération de Laval ont adhéré à ce Syndicat, ce dernier a été transformé en Syndicat Mixte et ses statuts modifiés par arrêté préfectoral du 4 juillet 2003.

Les statuts précisent que la participation de chaque collectivité est établie sur la base du potentiel fiscal, soit une contribution de la Communauté de Communes fixée à 23 358,75 € au titre de l'année 2012.

Rappel :

- participation 2005 = 19 849,98 €
- participation 2006 = 20 307,23 €
- participation 2007 = 20 799,85 €
- participation 2008 = 22 248,43 €
- participation 2009 = 22 893,33 €
- participation 2010 = 23 852,03 €
- participation 2011 = 23 837,14 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de fixer à 23 358,75 € le montant de la participation 2012 de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **7. PERSONNEL**

### **QUESTION 7.1 - Mise à jour du tableau des effectifs**

Délibération n° CC - 075 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSÉ : Le tableau des effectifs doit être mis à jour afin d'intégrer d'une part le dispositif de Cdisation prévu par la loi du 12 mars 2012, et de procéder d'autre part à la nomination de deux agents sur emploi vacant.

Par ailleurs, il est proposé que le tableau des effectifs soit présenté par emplois et non plus par grades. Ainsi, les effectifs seront répertoriés par cadre d'emplois permettant plus de souplesse lors des recrutements et évitant ainsi des suppressions et créations dans un même cadre d'emplois (deux exemples au point 2). Il convient d'ajouter que les fiches de postes prévoient le grade maximal.

#### **1 - Dispositif de Cdisation**

Les agents non-titulaires employés en contrat à durée déterminée sur des postes permanents ou non permanents, par le même employeur pendant une durée de 6 ans entre le 13 mars 2008 et le 12 mars 2012, voient leur C.D.D. transformé de plein droit en C.D.I.

Les C.D.D. des agents remplissant les conditions d'accès recrutés sur postes permanents (en l'attente de réussite au concours), ont été transformés en C.D.I.

Parmi les agents employés pour assurer des remplacements ou des compensations de temps partiels ... deux Auxiliaires de Puériculture remplissent les conditions d'accès à un C.D.I. Afin d'établir leur contrat en C.D.I., il convient de créer deux postes d'Auxiliaire de Puériculture au tableau des effectifs.

Compte-tenu du temps de travail réalisé ces trois dernières années, il est proposé de créer 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture 1<sup>ère</sup> classe à 27 h et 2 postes d'Auxiliaire de Puériculture 1<sup>ère</sup> classe à 27 h hebdomadaires. Le temps de travail des agents sera annualisé afin de correspondre aux besoins en terme de polyvalence de la Crèche.

## **2 - Recrutement**

Dans le cadre du recrutement d'un responsable du secteur audiovisuel de la Bibliothèque (Médiathèque en 2013), et de la nomination suite à concours d'un agent non-titulaire sur un poste vacant, les modifications suivantes sont proposées :

Suppression	Création
1 poste d'Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'Adjoint du Patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste d'Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe

- Se reporter au tableau des effectifs ci-joint - **Annexe 6 de l'exposé** -

**PROPOSITION** : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser la modification du tableau des effectifs ainsi que sa présentation, comme exposé ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**DECISION** : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **QUESTION 7.2 - GAL Sud-Mayenne -Démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Création d'un poste de contractuel**

Délibération n° CC - 076 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

**RAPPORTEUR** : M. HERVÉ

**EXPOSE** : En 2012, la politique énergie-climat initiée par Leader est amplifiée par le lancement du Plan Climat Énergie Territorial.

La cellule technique d'animation du GAL a ainsi prévu d'être assistée par un stagiaire pour la phase diagnostic énergie-climat et par un chargé de projet PCET contractuel pour l'animation des ateliers de co-construction du plan d'actions, et pour la rédaction de plans d'actions.

Un contractuel sera donc recruté pour une période de trois mois, éventuellement renouvelable une fois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012. Son grade sera au maximum du 1<sup>er</sup> échelon d'Attaché Territorial.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'autoriser le recrutement d'un chargé de projet contractuel (PCET), rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Attaché, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, pour un contrat de 3 mois éventuellement renouvelable pour nouvelle durée maximale de 3 mois,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## 8. FINANCES

### QUESTION 8.1 - Mandat spécial pour un déplacement dans le cadre de la 12<sup>ème</sup> édition du Congrès National des Plus Beaux Détours de France

Délibération n° CC - 077 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVÉ

EXPOSÉ : La Ville de Nogent-le-Rotrou (28) a accueilli, du 13 au 15 septembre 2012, la 12<sup>ème</sup> édition du Congrès National des Plus Beaux Détours de France.

Y ont participé M. Patrick Fourmond, Vice-Président en Charge du Tourisme et du Patrimoine, et M. Jean-Marie Mulon, Directeur de Cabinet, de la Communication et de l'Événementiel. Ils ont représenté le Pays de Château-Gontier.

Lucie Labatte, responsable du Service Tourisme, Céline Lerouge, responsable du Service Communication et Diane Gaggione, chargée de mission au sein de la Direction Communication Stratégie Évènementiel, se sont jointes à eux sur la journée du vendredi.

Dans le cadre de ce Congrès National, il convient de délivrer un mandat spécial, conformément au Code des Collectivités Territoriales (article L 5211-14).

Il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge les frais réels d'inscriptions, de déplacement et d'hébergement que nécessite l'exécution du présent mandat.

Les frais pourront être pris en charge directement par la régie communautaire, ou seront remboursés à l'élu ou à l'agent sur présentation des pièces suivantes : état de frais, ordre de mission et factures correspondantes. Précisons que le déplacement de Mmes Labatte, Lerouge et Gaggione n'engendre pas de frais supplémentaires. En effet, la Ville de Nogent-le-Rotrou leur offre les frais d'inscription et leur repas du vendredi midi.



PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'accorder un mandat spécial à l'élu et aux agents exposés ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier au Congrès National des 100 Villes Plus Beaux Détours de France, du 13 au 15 septembre 2012 à Nogent le Rotrou.

M. Fourmond souligne que le Pays de Château-Gontier, lors du dernier congrès, a pris la responsabilité du secrétariat général.

Il indique que le réseau est en plein essor et que notre territoire a encore une forte marge de progression, tenant à sa volonté de poursuivre la promotion de son territoire.

Jean-Marie Mulon indique par ailleurs que le dernier congrès a aussi été l'occasion de conforter un partenariat avec Michelin Travel Partner, qui porte notamment sur la réalisation du guide annuel, devenu le 1<sup>er</sup> guide touristique de France avec 190 000 exemplaires.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **QUESTION 8.2 - Décisions modificatives budgétaires**

Délibération n° CC - 078 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

- Se reporter en annexe 7 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **9. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

### **QUESTION 9.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008).

Marché N° 12-009 : Restauration de la cheminée du Théâtre des Ursulines de Château-Gontier - Lot 1 - Maçonnerie - MJCD (53200) - 36 800,00 € HT

Marché N° 12-010 : Restauration de la cheminée du théâtre des Ursulines de Château-Gontier - Lot 2 - Couverture - ADHENEEO (49260) - 7 000 € HT

Marché N° 12-011 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 1 - Fondations spéciales - SOLS ET FONDATIONS (45200) - 37 000 € HT

Marché N° 12-012 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 2 - Démolition, terrassements, fondations, gros œuvre - GENIE CIVIL D'ARMOR (35640) - 736 596,96 € HT

Marché N° 12-016 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 6 - Agencement intérieur bois - MEIGA (53200) - 30 796,95 € HT

Marché N° 12-017 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 7 - Plafonds suspendus - PLAFITECH (53950) - 36 362,90 € HT

Marché N° 12-019 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 9 - Peinture - revêtements muraux, enduit - HOUSSIN (53200) - 105 301,97 €HT

Marché N° 12-020 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 10 - Équipements de vestiaires - cabines - casiers - SUFFIXE (70190) - 45 403,50 € HT

Marché N° 12-022 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 12 - Gestion informatique - contrôle des accès - ELISATH (54850) - 21 095,50 € TTC

Marché N° 12-023 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 13 - Sauna - NORDIQUE France (78680) - 10 500 €HT

Marché N° 12-024 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 14 - Traitement d'eau - animation aquatique - TECHNOFLUIDES (54420) - 278 500 €HT

Marché N° 12-026 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 16 - Électricité courants forts et faibles - JURET (53200) - 185 000 €HT

Marché N° 12-027 : Rénovation de la piscine de Château-Gontier - Lot 17 - Rénovation portique mobile - SERRU (53200) - 531 474,60 €HT

Arrêté n°081-2012 : Location d'un module de 300 m<sup>2</sup> situé à l'Atelier relais de la Grande Noë à Château-Gontier à l'EURL Ray-Org pour un montant de 687 € HT par mois

Arrêté n°123-2012 : Suppression de deux sous-régies de recettes (Mairies d'Azé et de Saint-Fort) pour la régie de recettes des transports scolaires du Pays de Château-Gontier

Arrêté n°124-2012 : Modification de l'arrêté n°133-2011 portant nomination de mandataires sous-régisseurs et suppléants

Arrêté n°125-2012 : Nomination de trois mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine du Pays de Château-Gontier pour la période d'été

Arrêté n°126-2012 : Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine du Pays de Château-Gontier pour la période du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2012

Arrêté n°134-2012 : Vente d'un saxophone à la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez pour un montant de 1 200 € TTC

Arrêté n°135-2012 : Modification de l'arrêté n°052-2007 portant sur l'augmentation du montant maximum de l'avance de la régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage

Arrêté n°173-2012 : Mise à disposition gratuite de locaux au sein des bâtiments du Pôle Emploi à Château-Gontier à la Mission Locale de la Mayenne à compter du 19 juillet 2012

Arrêté n°174-2012 : Désignation des Notaires Associés Maîtres Gautier-Mathieu à Château-Gontier pour la rédaction de l'acte de vente d'un terrain à la SCI ALFA Construction

Arrêté n°187-2012 : Abrogation des arrêtés n°001/2006, n°002/2006 et n°102/2011 relatifs à la nomination d'un régisseur et de deux mandataires suppléants pour la régie de recettes de l'épicerie sociale communautaire « Courte Échelle ».

Arrêté n°188-2012 : Abrogation des arrêtés n°041/2007, n°042/2007 et n°250/2010 relatifs à la nomination d'un régisseur et de deux mandataires suppléants pour la régie d'avances de l'épicerie sociale communautaire « Courte Échelle ».

Arrêté n°189-2012 : Placement de 4 000 000 € en compte à terme sur un an

## **QUESTION 9.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

### **Bureau du 11 juin 2012**

Délibération n° B-086-2012 : Validation du projet départemental de Danse Classique pour juin 2013 et des tarifs pour le spectacle du ballet Junior du 7 juin 2013 et le stage du samedi 8 juin 2013.

Délibération n° B-087-2012 : Validation du projet d'accueil du Cirque La Verdine à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival de la BD en octobre 2012.

Délibération n° B-088-2012 : Validation pour l'organisation du Conte à Bulles au Théâtre des Ursulines à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival de la BD en octobre 2012.

Délibération n° B-089-2012 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association « Bouts de Ficelles Productions » pour l'organisation de leur festival des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin à Daon.

Délibération n° B-090-2012 : Demande d'attribution d'une subvention européenne pour la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.

### **Bureau du 18 juin 2012**

Délibération n° B-091-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

Délibération n° B-092-2012 : Dans le cadre des interventions auprès des Harmonies et Fanfares, attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 300 € à l'Avant-Garde de Laigné pour l'année 2011/2012.

Délibération n° B-093-2012 : Dans le cadre des interventions auprès des Harmonies et Fanfares, attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 300 € à l'association Familles Rurales de Bierné pour l'année 2011/2012.

Délibération n° B-094-2012 : Dans le cadre des interventions auprès des Harmonies et Fanfares, attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 300 € à l'association de Danse de Chemazé pour l'année 2011/2012.

Délibération n° B-095-2012 : Dans le cadre des interventions auprès des Harmonies et Fanfares, attribution d'une subvention pour l'acquisition d'instruments de musique d'un montant de 172,50 € à l'Amicale de Musique de Loigné sur Mayenne.

Délibération n° B-096-2012 : Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre des Ursulines au Club des Aînés Ruraux de la Mayenne le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour l'organisation du spectacle « De l'Himalaya aux Pays du Soleil Levant » et attribution d'une cinquantaine d'entrées gratuites à ce spectacle au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-097-2012 : Mise à disposition à titre gracieux d'un chalet sur le Camping du Parc de Château-Gontier au Club de Judo de Château-Gontier et gratuité d'une visite

patrimoniale dans le cadre de l'organisation du stage international de préparation aux Jeux Olympiques de Londres.

Délibération n° B-098-2012 : Validation du tarif des glaces et des boissons pour la Piscine du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-099-2012 : Mise en place de nouvelles bornes Le Relais et la Croix Rouge pour la collecte des textiles sur le Pays de Château-Gontier.

### **Bureau du 2 juillet 2012**

Délibération n° B-100-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

### **Bureau du 9 juillet 2012**

Délibération n° B-101-2012 : Validation du programme des travaux de construction de la future médiathèque pour un coût global de 5 029 922,49 € TTC et demande d'attribution d'une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Pays de la Loire.

Délibération n° B-102-2012 : Validation de la programmation culturelle 2011-2012 de la Bibliothèque du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-103-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

### **Bureau du 20 août 2012**

Délibération n° B-104-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, annulation d'un dossier suite à la vente du logement pour une subvention prévue de 491,81 €.

Délibération n° B-105-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

Délibération n° B-106-2012 : Dans le cadre des échanges linguistiques, versement de subventions aux collèges et lycées.

### **Bureau du 27 août 2012**

Délibération n° B-107-2012 : Signature d'une convention relative à la mise en œuvre du lavage des verres plastiques TriLogic entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et le FJT l'Iliade moyennant un tarif de 90 € le mille.

Délibération n° B-108-2012 : Dans le cadre des interventions Danse avec l'Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse (ADDM), participation de la Communauté de communes pour le projet éducatif de 3 écoles du Pays pour l'année scolaire 2012/2013.

### **Bureau du 10 septembre 2012**

Délibération n° B-109-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

Délibération n° B-110-2012 : Modification de l'amplitude horaire des professeurs de l'EMDA à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Délibération n° B-111-2012 : Demande de financements LEADER pour le volet gestion et animation du GAL Sud-Mayenne pour l'année 2012

Délibération n° B-112-2012 : Demande de subvention LEADER pour le plan de financement du Conseil en Énergie Partagé

Délibération n° B-113-2012 : Signature d'un avenant à la convention tripartite entre la Région des Pays de la Loire, la Communauté de Communes et les établissements privés pour l'occupation des équipements sportifs par les lycées.

Délibération n° B-114-2012 : Demande d'attribution de subventions GEOPAL - EUROPE pour la création d'un référentiel SIG pour les réseaux Assainissement, Eau pluviale et Unitaire des communes du Pays de Château-Gontier dans le cadre de la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire (Intranet/Extranet)

### **QUESTION 9.3 - Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 21h45.

VC - 28/09/2012